

PARCOURS AGRICOSMÉTIQUE BIO en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À CANDIDATURE 2025

Les agriculteurs recherchent de nouvelles voies de diversification et de valorisation de leurs productions, tandis que les industriels de la filière cosmétique régionale cherchent à développer leurs approvisionnements en produit local et de qualité. La région Nouvelle-Aquitaine, au titre de son soutien à l'agriculture biologique et au développement des entreprises du territoire notamment la filière cosmétique, a souhaité faciliter cette mise en lien en proposant **un parcours d'accompagnement personnalisé et gratuit** à la relocalisation de matières premières bio végétales pour quelques entreprises cosmétiques volontaires.

1. Contexte et objectifs

Le Parcours Agricosmétique Bio s'inscrit dans le Domaine d'Excellence stratégique de la filière régionale cosmétique sur la naturalité et la valorisation de la cellule végétale (cf. feuille de route Santé 2023-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine). En s'adressant spécifiquement aux producteurs de matières premières biologiques, il répond aussi aux objectifs du Pacte Régional bio pour la promotion et le développement de l'agriculture biologique régionale de Nouvelle-Aquitaine.

Initié par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif est porté par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec Cosmetic Valley, la Chambre d'Agriculture de Dordogne et la Fédération régionale de l'agriculture biologique (Bio Nouvelle-Aquitaine). Il vise la relocalisation en région Nouvelle-Aquitaine des approvisionnements en matières premières végétales biologiques pour l'industrie cosmétique et santé.

Les objectifs sont :

- Mobiliser les acteurs de la cosmétique/santé identifiés comme fortement intéressés par les approvisionnements en matières premières végétales locales et bio,
- Accompagner les producteurs biologiques pour la facilitation de partenariats pérennes avec les acteurs de la cosmétique/santé,
- Faire émerger de nouvelles filières à fort potentiel de marché pour les entreprises et à haute valeur ajoutée pour les producteurs.

Le présent appel à candidature a pour objet de solliciter les entreprises régionales impliquées dans les filières de la cosmétique et de la santé, afin de les accompagner dans la construction de partenariats durables d'approvisionnement en matières premières végétales bio d'origine régionale.

Un réseau de structures accompagnatrices est mobilisé pour réaliser ces accompagnements gratuitement pour les entreprises lauréates grâce au soutien de la Région.

2. Qui peut candidater ?

L'appel à candidature s'adresse prioritairement aux entreprises de la cosmétique (acheteurs d'ingrédients, de matières premières, extracteurs, marques de produits finis). Les entreprises de la santé (médicaments, biotechnologies en santé) ou de la nutraceutique peuvent également candidater.

Les entreprises doivent être implantées en Nouvelle-Aquitaine (siège ou site) et transformer les matières premières en ingrédients cosmétiques en région.

Les entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises) peuvent candidater.

3. Types de projet éligibles

Les entreprises peuvent présenter un projet en lien avec des matières premières végétales biologiques issues des filières :

- PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques ou Médicinales),
- Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux),
- Viticulture,
- Fruits et légumes.

Les matières premières recherchées peuvent :

- Être déjà cultivées sur le territoire néo-aquitain,
- Si la culture n'est pas présente, faire l'objet d'essais de cultures après avis technique des structures accompagnatrices,
- Être issues de cueillettes de plantes sauvages,
- Être des co-produits de productions principales (noyaux de fruits, enveloppes de grains, etc).

Les projets peuvent présenter une ou plusieurs recherches de matières premières issues de filières différentes. Les structures accompagnatrices se réservent la possibilité de sélectionner les matières premières à plus fort potentiel régional et d'en limiter le nombre par lauréat. À titre indicatif, une annexe liste les principales productions régionales végétales bio.

4. Engagements des structures accompagnatrices

Les trois structures accompagnatrices s'engagent à accompagner les entreprises lauréates, de manière gratuite, et dans la limite d'un nombre de jours par an et par projet, en mobilisant les moyens et réalisant les actions suivantes.

Moyens humains dédiés :

- INTERBIO Nouvelle-Aquitaine : 1 salariée responsable du projet et en lien avec les représentants des agriculteurs et les entreprises & 3 autres salariées en appui selon les filières.
- Le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine : actions en direction des agriculteurs bio -1 salariée référente et le réseau régional.
- Chambre d'agriculture de Dordogne : actions en direction des agriculteurs bio -1 salariée référente et le réseau régional.

Types d'actions possibles :

- Appui à la définition des matières premières recherchées par les entreprises lauréates (espèces, volumes, plantes/parties de plantes entières ou transformées, sec ou frais, niveau d'humidité, impuretés, analyses, etc),
- Identification des producteurs en capacité de répondre aux besoins,
- Organisation de rencontres pour affiner les besoins et préparer les tests de culture ou autres étapes nécessaires à l'envoi d'échantillons,
- Animation des échanges entre l'entreprise et le/les producteurs tout au long du projet en phase de test,
- Appui à la formalisation du partenariat si les tests sont concluants.

Des conventions de partenariat seront proposées entre le producteur et l'entreprise pour encadrer les modalités retenues pendant la phase test et la phase de mise en culture. Elles pourront prévoir une participation financière de l'entreprise aux dépenses du producteur.

Les lauréats pourront être orientés tout au long du parcours vers des dispositifs d'aides régionaux ou autres en fonction des besoins d'investissements en lien avec la relocalisation des fournisseurs.

5. Engagement des entreprises lauréates

Les entreprises candidatent avec un réel projet de relocalisation de matières premières et s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement. Il s'agit notamment de :

- Identifier un salarié référent pour le suivi du projet qui pourra se déplacer pour rencontrer les agriculteurs,
- Co-construire les modalités spécifiques du projet et rester impliqué jusqu'à son terme (un an minimum),
- Informer les structures accompagnatrices des changements éventuels dans le projet,
- Communiquer à l'issue du projet a minima sur la méthodologie du projet et si possible sur les principaux résultats en respectant la confidentialité des données.

6. Déroulement du parcours

Le projet global est prévu en deux phases sur une durée de deux ans afin d'obtenir des résultats en termes de mises en culture. Le programme présenté ci-dessous détaille les actions de la phase 1 qui se déroulera entre avril 2025 et avril 2026.

Selon la dynamique enclenchée lors de la phase 1 et sous réserve de l'accord de la Région, une phase 2 pourra être lancée en 2026-2027.

Phases	Contenu	Quand
Phase 1	Ouverture de l'Appel à candidature des entreprises	3 avril 2025
	Clôture du dépôt des candidatures	2 juin 2025
	Sélection des candidats	Juin 2025
	Amorçage, recueil des besoins des entreprises lauréates	Été 2025
	Mise en lien des entreprises lauréates & producteurs régionaux	Automne 2025
	Préparation des tests de cultures, analyse d'échantillons	Hiver 2025-2026
Phase 2	Mises en culture et formalisation des partenariats	Saison 2026-2027

7. Modalités de dépôt des candidatures et de sélection des dossiers

Les dossiers de candidature sont à déposer sous forme électronique à l'adresse suivante : v.baillon@interbionouvelleaquitaine.com

Les dépôts sont ouverts dès publication de l'appel à candidature.

La date limite de dépôt du formulaire de candidature est fixée au **2 juin 2025**. (cf modèle ci-joint)

Un jury se réunira en juin 2025 pour sélectionner les candidatures des entreprises. Il sera composé de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, Cosmetic Valley, Chambres d'Agriculture, Bio Nouvelle-Aquitaine et INTERBIO Nouvelle-Aquitaine.

Les résultats seront communiqués au plus tard le 1er juillet 2025.

PARCOURS AGRICOSMÉTIQUE BIO

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Personne contact pour le projet :

Prénom et Nom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

1. Présentation de l'entreprise

Activité, historique, implantation en Nouvelle-Aquitaine, gammes de produits, marchés actuels,

2. Présentation du projet de relocalisation de MP végétales

Contexte, enjeux, objectifs, résultats visés, calendrier prévisionnel

3. Besoins en matières premières végétales recherchées

Familles de produits, ordre de grandeur de volume, principales caractéristiques attendues

4. Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour le projet

Organisation interne, compétences disponibles, autres services (analyses, contrats types, etc)

ANNEXE : Matières premières agricoles végétales biologiques cultivées en Nouvelle-Aquitaine

(liste indicative-Sources : Agence Bio et INTERBIO NA)

Grandes cultures	Fruits et légumes		Plantes aromatiques et médicinales	Vigne
Avoine Blé fourrager Blé meunier Chanvre fibre Chanvre graine Colza Féverole Grand épeautre Haricot Lentilles Lin fibre Lin graine Lupin Luzerne Maïs Millet Orge brassicole Orge fourrager Petit épeautre Pois Pois chiche Sarrasin Seigle Soja Sorgho Tournesol linoléique Tournesol oléique Triticale	Abricot Amande Cerise Châtaigne Figue Fraise Framboise Kiwi Mirabelle Myrtille Noisette Noix Pêche Poire Pomme Prune Pruneau Raisin	Ail Aubergine Butternut Carotte Champignon Courgette Gingembre Haricot vert Oignon Maïs doux Patate douce Petits Pois Poireau Poivron Pomme de terre Potimarron Potiron Salade	Basilic Bleuets Camomille romaine Ciboulette Coriandre (graines) Coriandre (herbe) Fenouil doux et amer Fenugrec Houblon en cônes Lavande Lavandin Mélisse Menthe Menthe douce Menthe poivrée Persil Romarin Safran Sauge officinale Thym Verveine odorante Verveine officinale	Feuille de vigne rouge Sarments Co-produits de la vinification